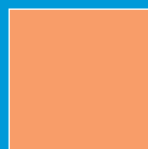
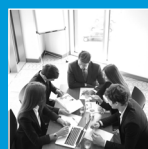




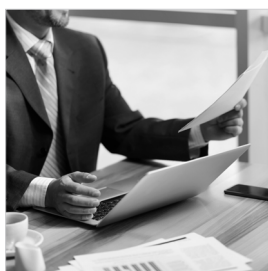
Audit social



La législation sociale est-elle correctement appliquée au sein de votre entreprise ?

Avec l'audit social, dirigez votre entreprise l'esprit tranquille

**Vous souhaitez vous assurer
que la législation sociale est
correctement appliquée au
sein de votre entreprise ?
Découvrez notre audit social.**



Vous désirez disposer rapidement d'un état des lieux de vos obligations sociales ? Vous avez besoin d'une analyse en profondeur, travailleur par travailleur ?

Vous souhaitez être aidé avant, pendant et après le contrôle de l'inspection sociale ? Ou encore, vous voulez connaître l'état de votre situation sociale avant une fusion ou une acquisition ?

Avec UCM, vous bénéficiez d'un audit social personnalisé et adapté à vos besoins.

Notre solution

Une analyse sur mesure

Dans les 48h, un conseiller juridique vous contacte et analyse avec vous votre situation. Il détermine la **formule la plus adaptée** à vos besoins et aux spécificités de votre entreprise. Un devis vous est ensuite communiqué.

Selon la formule envisagée, le conseiller juridique évalue :

- les documents sociaux obligatoires (règlement de travail, comptes individuels, registre du personnel...)
- l'organisation du temps de travail (temps partiel, heures supplémentaires...)
- les obligations en matière de rémunération (barèmes, qualifications...)
- les dispositions sectorielles applicables à votre entreprise
- les avantages extra-légaux et les remboursements de frais
- ...

Un accompagnement personnalisé

Au terme de l'analyse, votre conseiller juridique convient avec vous d'un planning des actions éventuelles à entreprendre pour répondre aux exigences légales et met à votre disposition l'ensemble des documents nécessaires pour y parvenir.

[Sur devis](#)

Vos avantages

- Vous recevez des recommandations de la part de **conseillers juridiques indépendants et expérimentés**.
- Grâce à la représentation d'UCM au niveau politique, vous avez l'assurance que **nos conseillers** reçoivent une formation **à la pointe de l'actualité juridique**.
- **Vous devancez l'inspection sociale** en réglant votre situation avant le contrôle et écartez les risques de sanctions.

ASBL - Secrétariat social agréé d'employeurs n° 200 - A.M. du 04/07/1946 - TVA BE 0407.571.234
Siège social : Ch. de Marche, 637 B-5100 Namur (Wierde) – 2018/05

Intéressé ?

Contactez-nous au **078/05.11.05** (tarif zonal)
ou via **solutionsrh@ucm.be**
ucm.be/solutionsrh

